

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h32

Arrivée de M Georges BERNARD à 19h35

Arrivée de Mme Vanessa DEVAUX à 19h37

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/11/2019
Présents :	16	Date d'affichage :	19/11/2019
Votants :	19	Date de publication :	29/11/2019

Présents : M Robert PARISSET – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – M Pierre SERTIER – Mme Annie-France ATTARD - Mme Katia GOMES – M Martial AUJOLAS - M Christophe SOULIER – M Georges BERNARD — M Michel LAURENT – M Jean FOULIER — Mme Vanessa DEVAUX – Mme Andrée VACHER

Absents : M Patrick FARAULT – M François ARPAIA – M Philippe PORTAL – Mme Maryline REVOLAT – Mme Félicie CLAUDIN donne procuration à M Robert PARISSET – Mme Véronique CONTY donne procuration à Mme Katia GOMES – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX donne procuration à M Pierre SERTIER

Mme Katia GOMES a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 Octobre 2019

M le Maire rapporte la décision n°2019-013 par laquelle il a été décidé de supprimer la régie de recettes pour les temps périscolaires.

N° 02	<u>Délibération n° 2019-068</u>	Budget Principal 2019 Décision modificative n°2
--------------	--	--

Afin de permettre des ajustements budgétaires suivants :

Le Conseil Municipal, par

- **18 Voix POUR**
- **0 Voix CONTRE**
- **1 Abstention (M Jean FOULIER)**

⚡ **MODIFIE** le budget principal 2019 comme suit

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6475 – Médecine du travail		300 €		
Total D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		300 €		
D-65372 – Allocation fin de mandat des élus		41 €		

Total 65 : Autres charges de gestion courante		41 €		
D-66111 – intérêts réglés à l'échéance		1000 €		
Total D 66 - Charges financières		1000 €		
D-6811 – Dotations aux amortissements		246 €		
Total D 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		246 €		
D 022 – Dépenses imprévues	1 587 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 587 €	1 587 €	0.00	0.00 €

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-020 dépenses imprévues	8 393 €			
D- 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		4 200 €		
D-2184-123 : Restaurant scolaire		3 947 € €		
Total D 21 : Immobilisations corporelles		8 147 €		
R-28041582 – Autres groupements – Bâtiments et installations				246.00 €
Total R-040 – opérations d'ordre de transfert entre sections				246.00 €
R 1321 op 123 Restaurant scolaire			246.00 €	
Total R 1321 Subventions d'investissement			246.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 147 €	8 147 €	246.00 €	246.00 €
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

N° 03	<u>Délibération n° 2019-069</u>	Budget eau potable 2019 Décision modificative n°2
--------------	--	--

Afin de permettre des ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal, par

- **18 Voix POUR**
- **0 Voix CONTRE**
- **1 Abstention (M Jean FOULIER)**

✚ **MODIFIE** le budget eau potable 2019 comme suit

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-66111 – Intérêts réglés à l'échéance		504 €		
Total D 66 : Charges financières		504 €		
D 022 – Dépenses imprévues	504 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	504 €	504 €	0.00	0.00 €

Section d'investissement

	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
D-1641 : Emprunt en euros		11 709 €		
Total D 16 : Emprunt et dettes assimilées		11 709 €		
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	11 709 €			
Total D-21 : Immobilisations corporelles	11 709 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	11 709 € €	11 709 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		0.00		0.00 €

N° 04	<u>Délibération n° 2019-070</u>	Budget principal 2020 Ouverture anticipée de crédits
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, par

-18 Voix POUR

-0 Voix CONTRE

-1 Abstention (M Jean FOULIER)

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2020 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2019	Autorisations 2020
16 Emprunts et dettes assimilées	104 876 €	26 219 €
20 Immobilisations incorporelles	35 404.61 €	8 851 €
204 Subventions d'équipement versées	58 315.86 €	14 578 €
21 Immobilisations corporelles	1 417 323.53 €	354 330 €

N° 05	<u>Délibération n° 2019-071</u>	Budget assainissement 2020 Ouverture anticipée de crédits
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, par

-18 Voix POUR

-0 Voix CONTRE

-1 Abstention (M Jean FOULIER)

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019 pour le service de l'assainissement afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2020 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2019	Autorisations 2020
16 Emprunts et dettes assimilées	27 122.00 €	6 780.00 €
20 Immobilisations incorporelles	48 300.00 €	12 075.00 €
21 Immobilisations corporelles	635 042.00 €	158 760.00 €

N° 06	<u>Délibération n° 2019-072</u>	Budget eau potable 2020 Ouverture anticipée de crédits
-------	--	---

Le Conseil Municipal, par :

-18 Voix POUR

-0 Voix CONTRE

-1 Abstention (M Jean FOULIER)

- ⚡ **APPROUVE** l'adoption anticipée des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2019 du budget eau potable afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement en 2020 comme suit :

CHAPITRE	Crédits 2019	Autorisations 2020
16 Emprunts et dettes assimilées	23 248.00 €	5 812.00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	1 250.00 €
21 Immobilisations corporelles	589 905.00 €	147 476.00 €

N° 07	<u>Délibération n° 2019-073</u>	Personnel communal Plan de formation mutualisé
-------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU la loi n°84-594 du 12 Juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale
VU l'avis favorable donnée le 02/07/2019 par le comité technique du Centre de Gestion de l'Isère

CONSIDERANT que le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel

CONSIDERANT que les besoins de formation ont été recensés à l'échelle du territoire

- ⚡ **APPROUVE** le plan de formation mutualisé 2019/2021 tel que présenté
⚡ **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au CNFPT, délégation Rhône-Alpes Grenoble
⚡ **AUTORISE** M le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférent

N° 08	<u>Délibération n° 2019-074</u>	Bail Vival Fixation du loyer à compter du 1^{er} janvier 2020
-------	--	--

Le Conseil Municipal, par

-10 Voix POUR

-9 Voix CONTRE (Mme Katia GOMES – Mme Marie DALMAS – M Jean-Louis CIANFARANI – M Christophe SOULIER – M Georges BERNARD – M Martial AUJOLAS – M Jean FOULIER – Mme Andrée VACHER – Mme Véronique CONTY)

-0 Abstentions

- ⚡ **APPROUVE** la fixation du loyer pour le local du Vival à la somme de 408,49 € (charges comprises) à compter du 1^{er} janvier 2020.

N° 09	<u>Délibération n° 2019-075</u>	Année 2020 Convention de fourrière avec la SPA
-------	--	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune se doit de détenir une fourrière animale conformément aux articles L211-24 et suivants du Code Rural.

Afin de répondre aux obligations qui lui incombent, la Commune signe une convention de fourrière avec la SPA de LYON et du Sud-Est.

Pour l'année 2020, la SPA a annoncé une hausse de la tarification du fait des déficits récurrents du service fourrière compensés par des fonds propres depuis plusieurs années.

Deux types de convention sont proposées :

***Proposition n°1**

Une convention de fourrière avec transport sur 2 ans (par tacite reconduction).

La SPA se déplace pour récupérer les chats et les chiens vivants ou morts

Tarif fixé à 0.80€/habitant/an.

La SPA s'engage à ne pas faire évoluer ses tarifs pendant 5 ans.

***Proposition n°2**

Une convention de fourrière sans transport sur 1 an

Il convient d'emmener les chiens et maximum 15 chats domestiqués/an sur Brignais.

Les animaux morts ne sont pas pris en charge

Tarif fixé à 0.60€/habitant/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **DECIDE DE RETENIR la proposition n°1** Le coût pour la Commune serait de 2 240€/an (pour une population en 2019 de 2 800 habitants)

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière.

N° 10	<u>Délibération n° 2019-076</u>	Service périscolaire Modification du règlement intérieur
-------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des services périscolaires afin de prendre en compte le changement de coordonnées téléphoniques

N° 11	<u>Délibération n° 2019-077</u>	Marchés publics Dématérialisation de la transmission des actes
-------	--	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** la collectivité à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes de la commande publique

✚ **AUTORISE** M le Maire à signer la future convention avec le représentant de l'État dans le département.

N° 12	<u>Délibération n° 2019-078</u>	Cimetière Contrat d'assistance téléphonique
-------	--	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** le renouvellement du contrat d'assistance téléphonique avec la Société Néocim

✚ **AUTORISE** M le Maire à signer le contrat ci-annexé.

N° 13	<u>Délibération n° 2019-079</u>	Subvention 2019 Badminton Loisirs
-------	--	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le versement de la somme de 150€ à l'association badminton Loisir

✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune

N° 14	<u>Délibération n° 2019-080</u>	Réhabilitation des logements communaux Subvention du département de l'Isère
-------	--	--

M le Maire indique que le Département de l'Isère soutient les communes dans leurs projets de rénovation des logements communaux à hauteur de 20% du montant TTC des dépenses.

Le Conseil Municipal, par

-18 Voix POUR

-0 Voix CONTRE

-1 Abstention (M Jean FOULIER)

- ⚡ **APPROUVE** le projet de réhabilitation des deux logements communaux situés au 1^{er} étage de l'ancienne cantine
- ⚡ **AUTORISE** M le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère
- ⚡ **DEMANDE** l'autorisation de démarrer par anticipation les travaux avant l'éventuel accord de subvention

N° 15	<u>Délibération n° 2019-081</u>	Gymnase Installation d'un rideau Autorisation donnée au Maire pour signer la demande d'autorisation de travaux
-------	---------------------------------	---

M Christian TERSIGNI rappelle le projet d'installation d'un rideau dans le gymnase afin de séparer la salle.

Le bâtiment étant un ERP, ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation de travaux qui doit être signée par M le Maire au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⚡ **AUTORISE** M le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux à déposer pour l'installation d'un rideau au gymnase

Questions diverses

Conseil d'école de l'école maternelle

Audrey JULLIEN fait un retour sur le conseil d'école de maternelle. Le point du recrutement d'un nouvel agent des écoles à temps partiel a été abordé. Audrey JULLIEN rappelle la contrainte budgétaire et souligne qu'au départ il n'avait pas été prévu de recruter un agent supplémentaire. La Commune n'a pas retenu de candidate avec le grade d'ATSEM car les profils n'étaient pas en adéquation avec le poste. L'agent recruté est titulaire du CAP petite enfance. Les élus membres de la commission scolaire soulignent qu'ils auraient souhaité être associés aux entretiens d'embauche. Elle fait remonter les contraintes et problèmes rencontrés par les enseignants en ce début d'année scolaire du fait de l'arrivée de 56 petits.

Elle informe d'un nouveau recrutement dans l'équipe périscolaire du midi pour renforcer l'équipe.

Colis de Noël

Andrée VACHER informe que la distribution des colis aura lieu le 21 décembre 2019. Elle fait appel aux élus pour la distribution.

Travaux au stade

M Jean FOULIER demande quand se dérouleront les travaux du stade et si une communication sera faite aux clubs utilisateurs. M TERSIGNI indique que les travaux débiteront à la trêve hivernale (à la demande du CVL du fait du championnat) et ce jusqu'à la fin janvier aux plus tard (sauf intempéries). Les travaux seront en partie réalisés par une entreprise. Une communication officielle sera faite.

Station d'épuration et parking du centre village.

Vanessa DEVAUX interroge sur ces dossiers et leur état d'avancement.

L'acquisition du terrain assiette du parking est faite.

Pour ce qui concerne la station d'épuration, l'acquisition est en suspens. Il convient de reprendre contact avec les propriétaires.

Restauration scolaire.

Vanessa DEVAUX fait un retour sur la visite de la légumerie de la société SHCB. Elle indique avoir rencontré la diététicienne qui propose la création d'une commission « menu ». Cette commission pourrait regrouper des élus, des parents et du personnel communal.

Plan Local d'Urbanisme

M SERTIER revient sur le dossier de la modification du PLU. Le cabinet d'urbanisme travaille sur le dossier qui sera mis à disposition du public.

Intempéries

M Jean FOULIER revient sur les intempéries qui ont privé les Valencinois d'électricité et d'eau pendant plusieurs jours. Il alerte sur la problématique des personnes âgées. Il aurait apprécié qu'une coordination au sein de la Mairie soit mise en place et déplore le manque de communication.

M le Maire indique que les moyens de communication ont été fortement perturbés pendant ces intempéries rendant difficile l'échange d'informations.

Séance levée à 21h10

Intervention de M CIANFARANI après la levée de la séance pour revenir sur les intempéries.

Le Maire, Robert PARISET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Pariset', written over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE VALENCIN' at the top and '(Isère)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a lion and a star. A small star is also visible at the bottom of the seal.